



Le 6 décembre 2019

Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Séance de travail relative aux critères d'analyse de rentabilité des projets d'extension de réseau et à la révision de la méthode d'élaboration du plan de développement – Suivi des décisions D-2017-028 et D-2018-175
Notre dossier : 111216.0086 et 111216.0096

Chère consoeur,

La présente fait suite à l'invitation lancée par Gazifère, le 12 novembre 2019, aux intervenants reconnus aux dossiers R-3969-2016 et R-4032-2018, soit l'ACEFO, l'ACIG, la FCEI, le GRAME et SÉ-AQLPA, ainsi qu'au personnel de la Régie, pour participer à une séance de travail portant, d'une part, sur les critères applicables aux fins d'analyser la rentabilité des projets d'extension de réseau de Gazifère et, d'autre part, sur la révision de la méthode d'élaboration de son plan de développement.

Tel que mentionné dans notre correspondance du 12 novembre dernier, cette séance de travail aura lieu le 12 décembre 2019, aux bureaux de la Régie de l'énergie, à Montréal au 800, rue du Square-Victoria, de 9h à 16h. Un dîner sera offert sur place par Gazifère.

L'ordre du jour de cette rencontre vous est transmis ci-joint.

Par ailleurs, tel qu'annoncé dans notre correspondance du 25 novembre 2019, une présentation écrite de la réflexion de Gazifère relativement aux sujets susmentionnés est en cours de finalisation mais n'a pu être complétée pour être transmise avec la présente.

Eu égard à la présence des procureurs lors de cette séance de travail, nous réitérons la position exprimée dans le cadre de notre correspondance du 25 novembre 2019. En effet, toutes les séances de travail déjà tenues à l'égard des deux sujets qui seront abordés le 12 décembre prochain, l'ont été sans la présence des procureurs, les discussions ayant lieu dans ce cadre n'étant pas de nature juridique. La Régie rappelait d'ailleurs, aux termes de sa décision D-2014-011 portant notamment sur la question précise de la participation des procureurs aux séances de travail, que « *ces séances ne constituent pas le forum approprié*

pour débattre d'enjeux juridiques »¹. Gazifère considère donc que la présence des procureurs n'est pas requise.

Toutefois, dans l'éventualité où des intervenants décidaient d'être également représentés par leur procureur lors de la séance de travail du 12 décembre, Gazifère souligne que cette participation des procureurs n'affecte aucunement les frais totaux de participation aux séances de travail, ce montant total étant fixe et à partager entre les divers membres de l'équipe de travail, comme l'affirmait d'ailleurs SÉ-AQLPA dans le cadre du dossier R-3867-2013²;

Afin d'être en mesure de coordonner efficacement le déroulement de cette journée, Gazifère invite toutes les personnes qui souhaitent participer à cette rencontre et qui n'ont pas encore confirmé leur présence, à le faire au plus tard le **mardi 10 décembre, à midi**.

Cette confirmation peut être transmise directement à Gazifère, à l'attention de madame Julie-Christine Lacombe, au (819) 776-7798 ou par courriel à julie-christine.lacombe@gazifere.com. Nous prions les participants d'indiquer toute allergie ou restriction alimentaire au moment de la confirmation.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencrl

Adina Georgescu
ACG/

c.c. (par courriel seulement)
Me Paule Hamelin (ACIG)
Me Geneviève Paquet (GRAMÉ)
Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)

¹ D-2014-011, par. 25;

² D-2014-011, par. 18;

